



NEUVIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapport de la Commission du programme,
du budget et de l'administration**

Addendum et Corrigendum

**I. Questions relatives au Tribunal
administratif de l'OIT**
(Neuvième question à l'ordre du jour)

1. La commission était saisie d'un document sur la composition du Tribunal administratif¹.
2. M. Barde, porte-parole des employeurs, a déploré le fait que l'on n'ait pas disposé d'assez de temps pour consulter le bureau du Conseil d'administration au sujet des nominations proposées et formulé l'espoir qu'à l'avenir des consultations seront menées conformément à la pratique établie.
3. M. Blondel, porte-parole des travailleurs, a approuvé l'observation faite par M. Barde.
4. La Conseillère juridique du BIT a expliqué que les consultations n'ont pas été possibles malgré que le travail préparatoire ait été terminé bien avant la session du Conseil d'administration. Elle a exprimé l'espoir que le nécessaire sera fait pour permettre au bureau du Conseil d'examiner les propositions du Bureau avant la fin de la session du Conseil d'administration, de sorte que le document puisse être préparé en temps utile pour la Conférence.
5. *La commission recommande:*
 - a) *au Conseil d'administration et, par son intermédiaire, à la Conférence d'exprimer à M. James K. Hugessen leur profonde appréciation pour les services qu'il a rendus à la communauté internationale au cours des neuf dernières années;*
 - b) *au Conseil d'administration d'autoriser son bureau à soumettre en son nom, directement à la Conférence, une proposition concernant le renouvellement*

¹ Document GB.295/PFA/9/2.

du mandat de M. Seydou Ba ainsi que les nominations pour les deux postes de juges à pourvoir.

6. Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, a demandé que la gestion du temps de la commission soit revue. Il a appelé tous les délégués à se conformer aux horaires des réunions tels qu'ils sont programmés et à terminer les travaux de la commission dans les limites du temps alloué.
7. M. Blondel s'est demandé si trois sessions sont vraiment suffisantes pour la commission et a reconnu qu'il est très difficile d'évaluer le temps dont on aura besoin pour chaque question à l'ordre du jour.
8. En réponse à une question soulevée par M. Blondel, le Trésorier et contrôleur des finances a expliqué que le Japon a payé 76 628 387 francs suisses depuis le 24 mars 2006. Ce montant comprend les arriérés de 2005, à savoir 69 137 710 francs suisses, ainsi qu'un versement partiel pour 2006 s'élevant à 7 490 677 francs suisses.

II. Corrections

Les corrections aux rapports indiquées ci-après sont distribuées.

Premier rapport: questions financières

Paragraphe 1: Insérer à la fin du paragraphe: «M. Blondel, porte-parole des travailleurs, a été élu rapporteur». La formule «(Signé), M. Blondel, Rapporteur» doit également figurer à la fin du premier et du second rapport.

Paragraphe 8: Après «Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud», insérer «s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique».

Paragraphe 19: Remplacer le deuxième membre de phrase «rappelant la déclaration faite...» par les termes suivants «se référant à la préférence exprimée en novembre dernier par le groupe sous-régional du groupe d'Europe centrale et orientale».

Paragraphe 27: A la fin de la sixième phrase, insérer «qui doivent être présentés par le Bureau en novembre 2006».

Paragraphe 29: Dans la seconde phrase, après l'expression «à d'autres sources de financement», insérer les termes suivants: «afin que lesdites ressources soient affectées aux objectifs, stratégies et priorités de l'Organisation, dans un équilibre qui tienne compte des besoins de tous les mandants». La phrase qui suit commence par les mots: «Tout en appuyant le point...».

Paragraphe 30: Remplacer le paragraphe par le suivant: «Le représentant du gouvernement du Mexique a pris note de ce qui figure au paragraphe 15 du document, à savoir que, dans le cadre de la coopération technique, l'expérience des pays en matière de programmation a mis en évidence la nécessité d'aider les mandants à appliquer les principes de la gestion axée sur les résultats lorsqu'il s'agira de définir les priorités nationales en fonction des restrictions budgétaires. A cet égard, il a dit partager le point de vue du Bureau, à savoir qu'il s'agit là d'un domaine où les donateurs peuvent apporter leur soutien.»

Paragraphe 37: Insérer à la suite du paragraphe 37 un nouveau paragraphe 37 bis rédigé comme suit: «La commission recommande au Conseil d'administration de

demander au Directeur général de soumettre à sa 297^e session (novembre 2006) une stratégie pour continuer à améliorer la gestion axée sur les résultats sur la base du document GB.295/PFA/4 et de la discussion y relative, dans le cadre de l'examen préliminaire des Propositions de programme et de budget pour 2008-09.»

Paragraphe 65: Insérer à la fin de la seconde phrase: «et l'intervenant a appelé tous les Etats Membres à honorer leurs engagements financiers et à acquitter leurs contributions à temps et intégralement». Supprimer la troisième phrase de ce paragraphe.

Paragraphe 98: Ce paragraphe devrait se lire comme suit: «Le représentant du gouvernement des Pays-Bas, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est dit satisfait du rapport qui, à son avis, dénote une nette amélioration par rapport aux précédents ainsi qu'une méthode plus efficace de programmation et de présentation de rapports. Il a cependant souligné que le concept de gestion axée sur les résultats doit être mis en pratique, et considéré le rapport en question comme une référence importante à cet égard. Il a suggéré d'incorporer les informations financières dans celles concernant le programme et les activités, d'établir un meilleur équilibre entre les indicateurs qualitatifs et les indicateurs quantitatifs, et d'ajouter une section donnant plus d'informations sur les difficultés et les enseignements tirés. Il a par ailleurs souligné l'importance cruciale d'un réexamen rapide de la structure extérieure, et demandé au Bureau de réfléchir à la relation entre les programmes régionaux en cours et les programmes par pays de promotion du travail décent. Il a également demandé quelles mesures sont prises lorsque les cibles ne sont pas atteintes ou sont dépassées, et réclamé des précisions sur le montant total des fonds excédentaires dont l'énumération figure dans le tableau 3 de l'addendum.

Paragraphe 101: Remplacer à la fin de la troisième phrase les termes «les réalisations et les non-réalisations» par les termes: «la réalisation et la non-réalisation des objectifs». Insérer une nouvelle quatrième phrase comme suit: «S'agissant des objectifs stratégiques n^{os} 2 et 3, il a insisté sur le fait qu'il n'y a peut-être pas de corrélation entre le financement et les résultats obtenus lorsque l'on planifie les indicateurs de performance». Ajouter à la fin du paragraphe la nouvelle phrase suivante: «Il a donc souhaité introduire plusieurs nouveaux indicateurs pour "Documents et réunions", c'est-à-dire pour la quantité de documents traduits et le nombre de réunions pour lesquelles l'interprétation est assurée dans chaque langue.»

Paragraphe 107: Après «aux attentes des mandants» à la sixième ligne, insérer «notamment pour une meilleure allocation des fonds extrabudgétaires».

Paragraphe 109: Remplacer la huitième phrase par: «A une question posée au sujet de l'économie informelle, il a répondu que la question fait l'objet d'une nouvelle initiative cogérée par les secteurs de l'Emploi et de la Protection sociale, ce qui est un bel exemple d'intégration d'activités. Il a également précisé que l'économie informelle occupe une place essentielle dans le suivi du plan d'action du Sommet de Ouagadougou.»

Paragraphe 114: Ajouter à la fin du paragraphe: «le Mexique a bénéficié des efforts déployés par l'OIT en vue de renforcer la volonté politique par l'intermédiaire du dialogue social, ce qui constitue un facteur de consolidation de la vie démocratique sur le lieu de travail et un moyen de faire face aux défis posés par la mondialisation. Le Conseil pour le dialogue avec les secteurs productifs est un organe collégial, permanent, pluriel et inclusif de consultation, de participation et de collaboration au sein duquel les représentants des travailleurs, les employeurs, les universitaires, les membres du pouvoir législatif, les médias, le public et le gouvernement expriment leurs points de vue pour identifier ensemble, de manière responsable, des solutions pour relever les défis du pays. Le dialogue favorise le consensus nécessaire pour définir des objectifs communs et coordonner des moyens d'action communs visant à donner une impulsion aux activités productives».

Deuxième rapport: Questions de personnel

Paragraphe 33: Dans la première phrase, supprimer «et avec l'appui de la représentante du gouvernement des Etats-Unis». La deuxième phrase devrait se lire comme suit: «Le document de novembre devrait comprendre une vue d'ensemble de l'état de la mise en œuvre des divers éléments de la stratégie en matière de ressources humaines, y compris leur niveau de priorité relatif, indiquer notamment l'horizon temporel et les implications financières». L'avant-dernière phrase devrait se lire comme suit: «il a approuvé l'accent mis par le Bureau sur la mise en œuvre d'un système de gestion des performances et la mise sur pied de moyens de formation et a demandé confirmation que les fonds fournis couvriront la formation à la gestion axée sur les résultats».

Paragraphe 38: Remplacer la première phrase par: «En plus des déclarations faites au nom du groupe des PIEM et du GASPAG, le représentant du gouvernement du Japon s'est félicité de l'intention du Bureau de fixer en novembre des objectifs pour tous les grades au siège en vue de rééquilibrer la structure par grades et a également demandé que des objectifs soient fixés pour les bureaux extérieurs dès que possible.»

Genève, le 29 mars 2006.

Point appelant une décision: paragraphe 5.